

AEG

5 ANS DE GARANTIE

SUR LES ASPIRATEURS AEG AVEC SAC VX8.2

Les aspirateurs avec sac haut de gamme VX8.2 d'AEG offrent non seulement les meilleures performances pour une qualité d'aspiration exceptionnelle, mais ils sont également extrêmement silencieux. Si vous achetez l'un des modèles VX8.2 sélectionnés entre le 1er juin 2023 et le 31 décembre 2024, AEG vous offre, en plus de la garantie du fabricant, 3 ans de garantie supplémentaires. AEG accorde une garantie de 5 ans pour les défauts de l'appareil qui sont manifestement dus à un défaut de matériel et/ou de fabrication. En cas de dysfonctionnement de l'aspirateur dû à un défaut de fonctionnement, la réparation est gratuite. Si l'aspirateur ne peut être réparé, AEG proposera au consommateur un appareil de remplacement.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie de 5 ans?

- Les accessoires (brosses, suceurs, tube, tuyau flexible, poignée), car ils sont sujets à l'usure.
- Tout défaut résultant d'une utilisation non domestique
- Tout défaut résultant d'un montage ou d'un entretien incorrect
- Tout défaut causé par une utilisation non conforme au manuel d'utilisation, y compris, mais sans s'y limiter, l'utilisation d'une alimentation électrique incorrecte, une mauvaise utilisation (aspiration de cendres, d'eau, de poussière de construction,...), la négligence, un accident, des réparations, des modifications ou des altérations non autorisées, ainsi que la force majeure et d'autres événements indépendants de la volonté d'AEG.
- Tout défaut résultant de l'obstruction des filtres ou de l'élimination des obstructions.
- Tout défaut résultant de l'utilisation de pièces, de consommables ou d'accessoires qui ne sont pas des composants/articles standard d'AEG (tels que les sacs à poussière, les filtres, etc.).
- Si des réparations ou des interventions sont effectuées par des personnes non autorisées par AEG.

Conditions

- Enregistrez votre aspirateur VX8.2 via aeg.be et demandez la garantie de 5 ans. Ce formulaire de garantie s'applique uniquement à l'aspirateur AEG VX8.2, acheté entre le 1er juin 2023 et le 31 décembre 2024....
- Enregistrez votre aspirateur avec sac AEG VX8.2 en ligne dans les 3 mois suivant la date d'achat via aeg.be et activez votre garantie de 5 ans. L'enregistrement de l'aspirateur nécessite la création d'un compte utilisateur.
- La garantie ne s'applique qu'aux appareils achetés en Belgique
- Vérifiez les modèles participants ci-dessous avant de commencer l'enregistrement. La garantie de 5 ans ne s'applique qu'aux modèles mentionnés et ne s'applique pas aux produits ou accessoires supplémentaires achetés.
- La garantie de 5 ans ne s'applique qu'après l'enregistrement réussi du produit et l'activation de la garantie de 5 ans. Vous recevrez un e-mail de confirmation de l'activation de la garantie de 5 ans à l'adresse e-mail spécifiée lors de la création/enregistrement de votre compte utilisateur. Cet e-mail de confirmation fait office de certificat de garantie et doit être conservé avec la facture d'achat originale. En tant que consommateur, vous êtes responsable de l'exactitude de l'adresse électronique fournie lors de l'enregistrement.
- La période de garantie de 5 ans commence à la date d'achat de l'aspirateur par le premier acheteur. Pendant cette période, la demande de garantie peut être faite en remettant l'aspirateur défectueux accompagné de la facture d'achat originale et de l'e-mail de confirmation de l'activation de la garantie de 5 ans. Cette garantie de 5 ans n'affecte pas les droits de garantie légaux applicables en vertu de la législation nationale. Cette garantie de 5 ans accorde donc des droits supplémentaires aux consommateurs.
- Les réparations effectuées dans le cadre de cette garantie de 5 ans ne donnent pas lieu à une prolongation de la

période de garantie ni à l'ouverture d'une nouvelle période de garantie.

- En cas de réclamation au titre de la garantie de 5 ans sur votre VX82, vous pouvez signaler l'aspirateur, accompagné de l'e-mail de confirmation de l'activation de la "garantie de 5 ans" et de la preuve d'achat, de deux manières différentes :
 - via le point de vente où vous avez acheté l'aspirateur
 - via le service après-vente AEG/Electrolux. Dans ce cas, l'aspirateur sera évalué et réparé dans notre atelier. Veuillez nous contacter à l'adresse repairs.belgium@electrolux.com en joignant :
 - une photo de la plaque d'identification avec le numéro pnc et le numéro de série
 - une description de la réclamation

Nous vous contacterons ensuite dans les plus brefs délais et vous fournirons toutes les informations nécessaires pour le retour.

Modèles participants:

Catégorie	Sous-catégorie	Modèle	PNC	EAN Code	GARANTIE EXTRA
Aspirateur avec sac	VX8.2 X SILENCE	VX82-1-ALR	900258511	7332543694204	Garantie de 5 ans (hors accessoires)
Aspirateur avec sac	VX8.2 X SILENCE	VX82-1-5DB	900258510	7332543694198	Garantie de 5 ans (hors accessoires)
Aspirateur avec sac	VX8.2 SILENCE	VX82-1-ECO	900258589	7332543793051	Garantie de 5 ans (hors accessoires)
Aspirateur avec sac	VX8.2 SILENCE	VX82-1-ÖKO	900258509	7332543714674	Garantie de 5 ans (hors accessoires)
Aspirateur avec sac	VX8.2 X SILENCE	VX82-1-4MB	900258512	7332543701728	Garantie de 5 ans (hors accessoires)
Aspirateur avec sac	VX8.2 X SILENCE	VX82-1-2ST	900258508	7332543694167	Garantie de 5 ans (hors accessoires)
Aspirateur avec sac	VX8.2 X SILENCE	VX82-1-2CR	900258507	7332543694174	Garantie de 5 ans (hors accessoires)
Aspirateur avec sac	VX8.2 X SILENCE	VX82-1-2MG	900258506	7332543694150	Garantie de 5 ans (hors accessoires)